

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1993)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Des familles qui ont perdu celui qui subvenait à leurs besoins ou qui sont victimes d'attaques, ainsi que des personnes déplacées, bénéficient d'une assistance du CICR au Pérou.

Amérique centrale

Délégations régionales CICR :

Guatemala City, San José

Amérique du Sud

Délégation CICR :

Pérou

Délégations régionales CICR :

Bogotá, Brasilia, Buenos Aires

Personnel :

Expatriés CICR* : 64

Sociétés nationales* : 1

Employés locaux** : 129

Dépenses totales :

CHF 15 700 456

Répartition des dépenses : CHF

Protection/Agence de recherches:	4 586 767
Secours matériels:	751 181
Assistance médicale:	1 980 564
Coopération avec les Sociétés nationales:	349 725
Diffusion:	847 957
Support opérationnel:	3 234 353
Participation aux frais généraux:	949 909



⊕ Délégation régionale CICR

⊕ Délégation CICR

CICR / RA 12.93

* effectifs calculés sur une moyenne annuelle

** sous contrat CICR, au 31 décembre 1993

AMÉRIQUE LATINE

La Colombie et le Pérou ont à nouveau connu de graves flambées de violence en 1993, malgré les efforts déployés par les gouvernements des deux pays pour mettre fin aux insurrections et rétablir une certaine stabilité.

Au début de l'année, l'action du CICR au Pérou a encore rencontré un certain nombre de difficultés. Des problèmes se sont notamment posés concernant les autorisations de visiter les détenus, et un incident très grave s'est produit à propos de l'enregistrement d'un entretien effectué en prison qui était censé être confidentiel. Dans le courant de l'année, le CICR n'a cessé de chercher à rétablir une relation de confiance avec les autorités et la population, leur rappelant son mandat et l'importance de ses procédures établies. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'en milieu d'année le CICR était parfaitement en mesure de mener ses activités avec la coopération des autorités. En Colombie, le CICR a élargi le champ d'action de sa délégation, créant un réseau de sous-délégations et de bureaux qui permettent de couvrir la plus grande partie du pays. A mesure qu'il s'implantait sur le terrain, il a été mieux à même de faire comprendre ses méthodes de travail et de gagner la confiance des autorités et de la population.

Le CICR a poursuivi ses efforts de restructuration pour adapter sa présence sur le terrain aux besoins et utiliser au mieux ses ressources. Au début de l'année 1993, le processus de paix étant bien engagé au Salvador, le CICR a décidé de fermer sa délégation à San Salvador. Peu de temps après, compte tenu de la stabilité qui régnait dans la plus grande partie de la sous-région, il a été décidé de fusionner les deux délégations régionales en une seule, basée à Guatemala City, et de fermer celle de San José à compter de la fin de l'année. La restructuration se poursuivant, la délégation régionale de Brasilia a été chargée de couvrir l'Equateur et le Venezuela, ce qui a permis de libérer des ressources à Bogotá pour répondre plus largement aux besoins en Colombie.

Malgré le calme qui régnait dans la plupart des pays d'Amérique centrale et aux Caraïbes, les difficultés économiques et sociales extrêmement graves à Cuba, et les crises politiques et sociales au Guatemala, en Haïti et au Nicaragua, sont restées une source de préoccupation pour le CICR; les délégations régionales de Guatemala City et de San José ont dû suivre de près l'évolution de la situation dans ces pays. Le conflit politique en Haïti semblait réglé avec l'accord de «Governors Island», mais il n'a pas été possible de mettre en œuvre cet accord et, à la fin de 1993, le président exilé n'était toujours pas près de revenir au pouvoir. Au Guatemala, une tentative de coup d'Etat dirigée par le président a provoqué des tensions en milieu d'année, mais l'appui

apporté par l'armée à la Constitution a fait avorter le coup d'Etat et tomber le président.

Les efforts entrepris par le CICR dans toute l'Amérique latine, et particulièrement dans le sud, ont visé, entre autres, à engager vivement les gouvernements de la région à accepter et à ratifier les principaux instruments du droit international humanitaire, dont les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, à reconnaître la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, créée conformément à l'article 90 du Protocole additionnel I, et à ratifier la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques.

Le droit humanitaire, pour être efficace, requiert que les Etats adoptent une législation qui l'incorpore au droit national et des mesures nationales de mise en œuvre. C'est pourquoi le CICR s'est fait un devoir de promouvoir la création de commissions ministérielles chargées de cette tâche. Les mesures adoptées par ces commissions (qui peuvent notamment comprendre des représentants des ministères de la Défense, de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Education) vont de l'incitation à adopter des lois destinées à faire respecter le droit humanitaire et à punir les violations, à l'enseignement des principes fondamentaux (comme la signification de l'emblème et le respect des civils) dans les écoles et les établissements sanitaires. A la fin de 1993, des commissions avaient été créées en Bolivie et en Uruguay, et d'autres étaient en cours d'installation en Argentine et au Chili.

Amérique centrale

GUATEMALA CITY

Délégation régionale

(Belize, Caraïbes, Guatemala, Mexique)

CUBA

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts avec les autorités et la Croix-Rouge cubaines. Les discussions ont notamment porté sur la création d'un centre de diffusion du droit humanitaire à La Havane. Un accord est intervenu dans ce sens en octobre avec la Société nationale, et a été signé le 20 du même mois à La Havane par l'adjoint du secrétaire général de la Croix-Rouge cubaine et le délégué général du CICR pour l'Amérique latine. En vertu de cet accord, le CICR et la Société nationale devaient ouvrir le centre de formation et de diffusion de la Croix-Rouge, tandis que des mesures allaient être prises avant la fin de l'année pour trouver des locaux et envoyer du matériel de diffusion à La Havane.

D'autres sujets ont été abordés au cours des réunions du CICR avec des fonctionnaires gouvernementaux. Citons entre autres la possibilité pour le gouvernement de ratifier le Protocole additionnel II et, pour le CICR, de visiter les détenus. Il a aussi été question de la situation des réfugiés haïtiens dans l'est de Cuba. Une réunion a eu lieu le 28 juin à Genève entre le nouveau ministre des Affaires étrangères et le président du CICR et divers autres contacts à haut niveau ont été maintenus tant à Genève qu'à Cuba. En octobre, le délégué général du CICR pour l'Amérique latine s'est rendu à Cuba pour poursuivre ces discussions, finaliser et signer l'accord intervenu entre la Société nationale et le CICR à propos du centre de diffusion. Il a aussi rencontré le ministre des Affaires étrangères et discuté à cette occasion de la reprise éventuelle des visites de détenus par le CICR.

En janvier, un médecin du CICR a évalué la situation dans un camp administré par la Croix-Rouge cubaine à Punta de Maisí, à l'extrémité est de l'île. Ce camp abritait des centaines de réfugiés de la mer haïtiens dans l'attente d'un retour en Haïti. A la suite de cette mission, une assistance limitée a été accordée à la Société nationale cubaine pour qu'elle renforce sa capacité d'intervention.

Diffusion

Au début de l'année, le CICR a organisé ses premiers cours à l'intention du personnel de la Croix-Rouge cubaine. Plus de cent membres de la So-

ciété nationale ont assisté à des exposés sur la Croix-Rouge qui se sont tenus à Holguín, Santa Clara et La Havane, et plus tard à Ciego de Avila, Sancti Spiritus, Cienfuegos et Villa Clara. Par ailleurs, le CICR a organisé des conférences sur le droit humanitaire destinées aux étudiants de la faculté de droit de l'Université de La Havane.

Au milieu de l'année, deux délégués du CICR et un juge militaire espagnol travaillant pour la Croix-Rouge espagnole ont donné un cours sur le droit de la guerre à l'intention de 35 officiers supérieurs des forces armées cubaines. En octobre trois délégués ont pris part à «Forense 93», une conférence sur les secours en cas de catastrophe, qui a réuni 220 participants venus d'une vingtaine de pays d'Amérique latine et d'Europe. Le CICR a organisé une exposition de photos sur le droit international humanitaire qui a reçu la visite du président cubain et de nombreux participants.

GUATEMALA

Après l'échec du coup d'Etat tenté par le président lui-même à la fin du mois de mai, le CICR a continué de suivre de près la situation et maintenu des contacts à haut niveau avec les nouvelles autorités. En juillet, le délégué régional a rencontré les nouveaux ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Le CICR a prêté son concours à l'organisation, en mai, d'un cours de diffusion destiné aux étudiants du Centre d'études militaires à Guatemala City, et d'un cours de droit humanitaire à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées.

HAÏTI

Le CICR a effectué plusieurs missions en Haïti pendant l'année 1993 pour suivre l'évolution de la situation dans ce pays et maintenir des contacts à haut niveau avec les représentants des plus hautes autorités et de la mission OEA*-Nations Unies, ainsi qu'avec la Société nationale et les organisations non gouvernementales actives sur le terrain. En janvier, des délégués ont procédé à une visite de suivi au pénitencier national pour y évaluer les conditions de détention et l'utilisation correcte du matériel médical et des médicaments le CICR donnés par en 1992. En outre, ils ont visité l'hôpital militaire et l'Hôpital général de Port-au-Prince et rencontré des représentants du ministère de la Santé et de l'Organisation mondiale de la Santé. Au cours des missions effectuées plus tard dans l'année, des

* Organisation des Etats américains.

délégués ont organisé des réunions avec le chef d'état-major des forces armées et le premier ministre. Les discussions ont porté sur le sort pénible des réfugiés de la mer haïtiens se trouvant à Cuba et dans d'autres pays, sur la situation le plan humanitaire en Haïti même, sur l'organisation d'activités de diffusion destinées aux forces armées, enfin, sur les conditions de détention au pénitencier national. Le CICR a par ailleurs maintenu des contacts avec le gouvernement en exil.

Du 14 au 21 avril, le CICR a organisé deux séminaires à l'intention d'une soixantaine d'officiers des forces armées basés à Port-au-Prince et dans les neuf provinces du pays.

Le CICR a envoyé des délégués en Haïti chaque fois qu'il y avait un regain de tension. Après le départ de la mission OEA-Nations Unies et l'expiration du délai prévu pour le retour du président en exil, le CICR a affecté un délégué à temps complet dans le pays, d'octobre jusqu'à la fin de l'année. Devant la recrudescence de la tension, le CICR a mené un certain nombre d'évaluations de la situation dans les principales villes; il a également étudié la capacité d'intervention de la Société nationale lors de situations d'urgence dans les régions situées en dehors de la capitale. Les délégués sont restés en contact avec les leaders locaux, les représentants des organisations non gouvernementales et d'autres organisations actives dans ces régions. De plus, le CICR a fourni à la Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne un soutien logistique limité.

JAMAÏQUE

En mars, le délégué régional basé au Guatemala s'est rendu trois jours en Jamaïque pour participer à un séminaire organisé par la Fédération sur le rôle futur des Sociétés nationales dans les Caraïbes. Par ailleurs, au cours de cette mission il a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de la Croix-Rouge de la Jamaïque.

MEXIQUE

Le CICR a maintenu des contacts avec les autorités mexicaines tout au long de l'année. Le délégué régional a rencontré le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à Mexico en mars, et le président du CICR l'a reçu au siège en juin. Les discussions ont principalement porté sur la ratification éventuelle par le Mexique du Protocole additionnel II. A l'occasion de sa visite dans la capitale mexicaine, le délégué régional a aussi rencontré le nouveau président de la Croix-Rouge mexicaine.

SAN JOSÉ

Délégation régionale

(Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama)

COSTA RICA

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts avec l'Institut interaméricain des droits de l'homme, en continuant de coopérer aux activités liées à la diffusion du droit international humanitaire, aux droits de l'homme et à la condition des personnes déplacées en raison de la violence en Amérique latine. En novembre, une mission détachée par un groupe spécial de l'Institut interaméricain des droits de l'homme, qui étudie la situation des personnes déplacées, s'est rendue en Colombie à la demande des autorités colombiennes et la délégation du CICR lui a prêté son concours. En janvier 1994, la mission devait remettre ses conclusions au groupe spécial, dont la délégation régionale du CICR est membre avec le statut d'observateur.

En février, le CICR a participé en qualité d'observateur à la réunion régionale latino-américaine, tenue à San José en prévision de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Vienne au milieu de l'année 1993.

Le CICR a par ailleurs donné un cours sur le droit international humanitaire au département des relations internationales de l'Université nationale du Costa Rica.

En septembre, le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge costarienne et l'association nationale des journalistes, a organisé un séminaire de deux jours sur la sécurité des journalistes lors de missions professionnelles dangereuses. Dix journalistes y ont participé.

Fin décembre, après avoir décidé d'adapter sa présence en Amérique centrale à la réduction considérable de ses activités opérationnelles dans cette région, le CICR a fermé sa délégation régionale de San José et chargé la délégation régionale de Guatemala City de couvrir tous les pays d'Amérique centrale et les Caraïbes.

EL SALVADOR

Le délégué général pour l'Amérique latine et le délégué régional basé à San José ont rencontré le président du Salvador et le ministre des Affaires étrangères au cours d'une mission en juin. Ils ont remis aux autorités un rapport faisant le point sur les douze années d'activité du CICR dans le pays. Une liste de quelque 3 100 personnes signalées disparues par leur famille,

probablement en raison du conflit, a également été remise au gouvernement pour permettre de résoudre les différents problèmes administratifs et juridiques auxquels les familles des disparus sont confrontées.

Par ailleurs, le CICR a maintenu des contacts à haut niveau avec les représentants du Front Farabundo Martí pour la Libération nationale (FMLN).

Depuis le début de 1993, avec la fermeture de la délégation du CICR, les forces armées ont inclus un cours sur le droit international humanitaire dans leur programme de formation. Cette même année, le CICR a fourni aux militaires un certain nombre de publications destinées à l'enseignement du droit international humanitaire.

Le CICR a officiellement fermé sa délégation au Salvador le 15 mars 1993. Par la suite, toutes les activités ont été menées à partir de la délégation régionale de San José.

HONDURAS

En octobre, le gouvernement hondurien est intervenu auprès de la délégation du CICR à San José, lui demandant de l'aider à faire face à un afflux de civils nicaraguayens qui avaient passé la frontière pour fuir leur pays à la suite d'escarmouches entre les *Recontras* et l'armée nicaraguayenne. Le CICR a envoyé un délégué dans la région, où la Croix-Rouge du Honduras fournissait une assistance au groupe. Un certain nombre de civils étaient déjà retournés dans leur pays, mais les quelque 200 qui restaient encore au Honduras, bien que voulant rentrer au Nicaragua, ne souhaitaient le faire qu'en présence d'organisations humanitaires telles que le CICR. Celui-ci a informé des organisations des droits de l'homme se trouvant au Nicaragua que ce groupe était sur le point de rentrer et avait demandé cette présence. Comme des relations diplomatiques existaient entre les deux pays, le rapatriement des civils a pu être organisé par le biais des gouvernements respectifs. Le CICR a pour sa part aidé la Société nationale du Honduras à transporter ces civils jusqu'à la frontière, où ils ont été reçus par les autorités nicaraguayennes en présence de représentants des organismes des droits de l'homme contactés par le CICR.

NICARAGUA

Depuis la fin de 1991, la présence du CICR au Nicaragua s'était limitée aux activités orthopédiques. Tout au long de l'année 1993, le CICR a poursuivi ses efforts afin que le centre orthopédique Erasmo Paredes à Managua continue de fonctionner après son départ du pays. Le ministère de la Santé a rendu, le 12 décembre, un décret ministériel qui créait un organe chargé de

gérer les activités du centre. Le bureau du CICR à Managua a officiellement été fermé peu de temps après, le 17 décembre 1993.

En 1993, le centre a fabriqué 347 prothèses et 979 orthèses, et effectué 119 réparations importantes de prothèses. Le CICR a aidé le centre à mettre en place un atelier de réparation orthopédique mobile. Ceci a permis de réduire les frais de réparation des prothèses, le transport et le logement des patients vivant dans des régions éloignées étant devenus inutiles. Il a en outre rendu possible l'évaluation des besoins dans ces régions.

Le CICR a par ailleurs suivi de près l'évolution de la situation dans le pays. Il a maintenu des contacts avec les autorités et effectué des missions sur place, notamment après les affrontements armés survenus à Estelí en milieu d'année et les divers incidents qui avaient entraîné une prise d'otages. De plus, le CICR a mené des activités de diffusion à l'intention de la Société nationale et des militaires. En septembre, un cours a été organisé pour 35 membres du personnel d'encadrement de la Croix-Rouge du Nicaragua. En novembre, deux cours ont eu lieu, destinés, l'un à 30 officiers de la police nationale et l'autre, le premier du genre, à 40 officiers supérieurs. Un général des forces armées espagnoles et juge à la Cour suprême d'Espagne a été invité par le CICR pour diriger les séminaires. En outre, le CICR a donné une conférence sur le droit international humanitaire à l'université nationale, à l'intention de 150 enseignants, professeurs d'université, étudiants en droit et militants des droits de l'homme.

Les activités de recherches liées au conflit terminées il y a trois ans se sont poursuivies en 1993. Le CICR, avec le concours des familles concernées, a examiné 172 demandes de recherches concernant des personnes séparées de leur famille ou portées disparues; 56 cas ont été résolus entre janvier et mai. Le CICR a par ailleurs émis douze attestations de détention pour fournir une assistance administrative aux personnes qui avaient été détenues pendant le conflit.

Outre les activités mentionnées ci-dessus, le CICR a envoyé une délégation à l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, qui s'est tenue à Managua du 7 au 11 juin 1993. Elle était composée du délégué général pour l'Amérique latine, du délégué basé à New York, chargé des relations avec les organisations internationales, et du délégué régional basé à San José.

PANAMA

Du 9 au 13 août, un médecin et deux délégués du CICR ont visité, dans deux prisons (La Modelo et El Renacer) et deux hôpitaux, 40 personnes détenues en relation avec l'intervention des Etats-Unis en 1989, ou arrêtées

depuis 1990 pour des raisons de sécurité. Trois de ces personnes étaient visitées pour la première fois.

Au cours de cette mission et d'autres, les délégués du CICR ont rencontré des fonctionnaires gouvernementaux et des membres de la Société nationale pour discuter de divers projets de diffusion, ainsi que de la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Egalement en août, le délégué régional et un médecin du CICR ont visité le seul prisonnier de guerre panaméen encore détenu au Centre pénitentiaire métropolitain de Miami. Deux autres détenus qui avaient été visités en mai 1992 avaient été libérés entre-temps.

Amérique du Sud

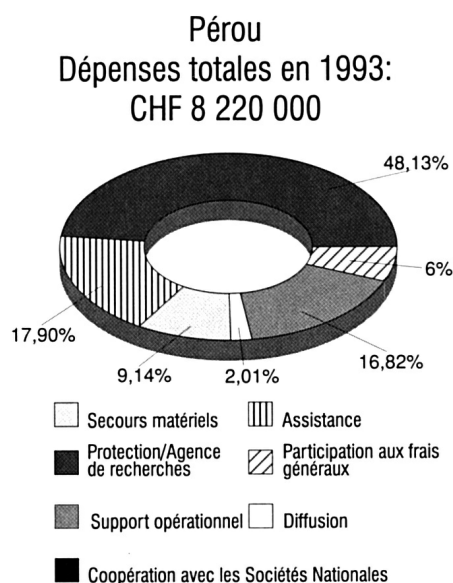
PÉROU

Les affrontements entre le gouvernement et les deux principaux groupes d'opposition, le Sentier lumineux et le MRTA*, se sont poursuivis en 1993, faisant de nouvelles victimes et causant de graves dommages. Après l'arrestation des chefs de l'opposition armée en 1992, le gouvernement a continué d'arrêter des personnes soupçonnées d'appartenir à ces deux groupes dans le but de démanteler leurs forces. De ce fait, le nombre de détenus a augmenté et les activités du MRTA et du Sentier lumineux ont quelque peu diminué. Toutefois, une violence interne extrême a continué de régner dans certaines régions, comme dans le haut Huallaga et certaines zones des régions de Junín et Huánuco.

Le CICR a largement été présent dans le pays grâce à ses trois sous-délégations et ses neuf bureaux. Ses délégués et employés locaux ont ainsi été en mesure d'accomplir des missions d'une durée de quelques jours à trois semaines, suite aux informations qui faisaient état de besoins en protection et assistance.

Activités en faveur des détenus

Les problèmes qu'avait rencontrés le CICR à la fin de 1992 à propos des visites aux détenus, et en particulier aux personnes détenues dans des centres de détention administrés par le ministère de la Justice, ont continué d'entraver les activités de la délégation au début de 1993. Les visites se sont toutefois poursuivies dans certains autres lieux de détention, notamment dans l'unité antiterroriste (DINCOTE**), les postes de police dépendant du



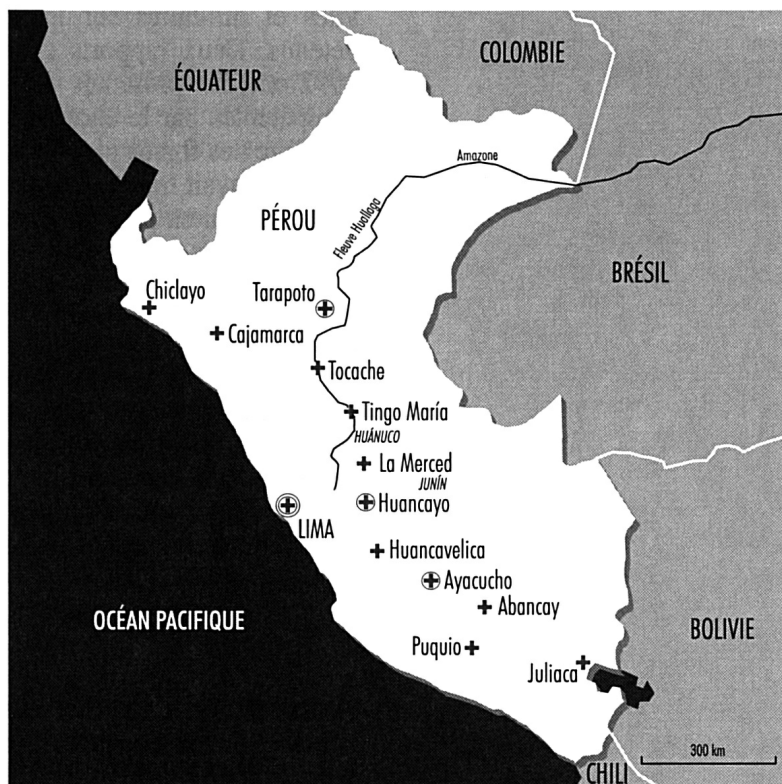
* *Movimiento Revolucionario Túpac Amaru.*

** *Dirección Nacional contra el Terrorismo.*

ministère de l'Intérieur et les bases militaires. Le 11 février, un entretien qui était supposé être strictement confidentiel a été publié dans un magazine de Lima. L'entretien, qui avait eu lieu à la DINCOTE entre les délégués du CICR et le chef du Sentier lumineux, arrêté en septembre 1992, avait apparemment été enregistré. Cette grave violation des conditions de visite fixées par le CICR a ébranlé la confiance de toutes les parties en l'impartialité et l'obligation de discrétion du CICR. Celui-ci a immédiatement interrompu toute activité jusqu'à ce que le gouvernement réaffirme sa volonté de respecter tous les critères du CICR concernant les visites de détenus.

Des discussions à haut niveau se sont poursuivies au Pérou et à Genève en vue d'obtenir le renouvellement des autorisations de visiter les détenus, conformément aux procédures habituelles de l'institution. Le premier ministre péruvien et ministre des Affaires étrangères a été reçu à Genève par le président du CICR le 19 février 1993. Les discussions ont porté essentiellement sur l'enregistrement et la publication de l'entretien mentionné ci-dessus et le renouvellement des autorisations de visiter les personnes détenues dans les prisons administrées par le ministère de la Justice. Un accord entre le gouvernement et le CICR a été signé par le premier ministre et le chef de la délégation du CICR le 4 mars, et les visites dans tous les lieux de détention, à l'exception de la DINCOTE, ont repris le 8 mars. Les visites à la DINCOTE ont quant à elles débuté peu de temps après. Le restant de l'année, la délégation a été en mesure de visiter toutes les catégories de détenus de sécurité sur l'ensemble du territoire, dans les lieux de détention administrés par les forces armées, le ministère de la Justice et la police nationale (qui relève du ministère de l'Intérieur), y compris la DINCOTE. Le CICR a donc pu suivre la situation des détenus, depuis le moment de leur arrestation et pendant toute la période de leur détention.

Dans le cadre de son programme de visites aux détenus, le CICR a adressé régulièrement des rapports confidentiels aux plus hautes autorités ci-



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR

CICR / RA 12.93

EN 1993, LE CICR A :

- visité 6 295 détenus, dont 4 110 pour la première fois, dans 395 lieux de détention;
- pris en charge les frais des soins de santé dispensés à plus de 700 civils, victimes du conflit;
- fourni une assistance médicale à l'occasion des 554 visites rendues aux hôpitaux, dispensaires et postes de premiers secours;
- évacué 368 personnes vers des établissements sanitaires dans les villes principales;
- organisé 559 réunions de diffusion qui ont touché plus de 32 500 personnes.

viles et militaires sur les conditions de détention et le traitement des détenus. Deux rapports succincts sur les activités du CICR au Pérou en 1992 ont été présentés au président de la République et aux autorités compétentes par le chef de la délégation en août 1993. L'un concernait la conduite des forces placées sous le commandement mixte des forces armées et l'autre avait trait aux forces relevant du ministère de l'Intérieur. Les deux rapports avaient pour objet la protection des populations civiles ainsi que le traitement des détenus.

En visitant les lieux de détention, les délégués ont distribué aux détenus des articles d'hygiène et de nettoyage, ainsi que du matériel d'éducation et de loisirs, et ont remis des médicaments aux infirmeries des prisons. Ils ont par ailleurs mené un programme spécial d'assistance destiné aux tuberculeux de la prison de Lurigancho, fournissant chaque mois quelque 250 kg de vivres et du combustible pour la cuisine. Le CICR a couvert les frais de voyage de personnes qui rendaient visite à des parents en prison et de certains détenus libérés. Quelque 1 500 billets ont ainsi été financés chaque mois.

Activités en faveur de la population civile

La délégation a poursuivi ses activités de diffusion visant à rappeler aux combattants et aux groupes armés les dispositions du droit humanitaire et à les faire respecter. Pendant leurs missions sur le terrain, des délégués du CICR ont consigné des allégations de violation du droit international humanitaire. Lorsque les allégations concernaient les forces gouvernementales, le CICR en a rendu compte aux autorités compétentes dans ses rapports confidentiels réguliers. Celles concernant l'opposition armée ont été communiquées aux parties intéressées chaque fois que cela a été possible, à l'occasion des visites du CICR aux détenus et de contacts avec le Sentier lumineux et le MRTA sur le terrain.

Le CICR a apporté une assistance matérielle à environ 10 000 personnes directement touchées par la violence, notamment des veuves, des orphelins et des personnes déplacées. Les victimes civiles de la violence ont reçu des vivres, des couvertures, des outils et des ustensiles de cuisine. De plus, le CICR a continué d'appuyer un programme permettant de fournir un repas chaud par jour à quelque 400 orphelins ou enfants issus de familles déplacées à Ayacucho. En 1993, le CICR a distribué au total près de 65 tonnes de secours au Pérou.

Activités médicales

Le CICR a payé les soins médicaux donnés à quelque 700 personnes blessées par suite des violences et hospitalisées dans des établissements sanitaires qui relèvent du ministère de la Santé; il a fourni une assistance médicale à ces structures.

Le personnel médical du CICR a participé à des visites de lieux de détention et à des missions sur le terrain au cours desquelles il a évalué les besoins des dispensaires locaux et des postes de premiers secours. Il a aussi évacué des blessés et fourni des médicaments et du matériel médical. La délégation a en outre pris des mesures pour protéger le personnel médical péruvien contre les pressions qu'exerçaient sur lui les diverses parties. Elle a notamment fait savoir que ces collaborateurs devaient bénéficier d'un statut de neutralité et qu'ils étaient tenus de soigner les blessés et les malades sans discrimination.

D'autre part, un technicien du service biomécanique de l'*Instituto Nacional de Rehabilitación* à El Callao a été formé aux techniques du polypropylène, grâce à l'invitation du CICR à suivre un cours sur ces techniques au centre orthopédique CICR-CIREC* de Bogotá (Colombie).

Agence de recherches

Les bureaux de recherches du CICR à Abancay, Ayacucho, Cajamarca, Huancavelica, Huancayo, Juliaca, La Merced, Lima, Puquio, Tarapoto et Tingo María ont enregistré des détenus, suivi leur situation et transmis de leurs nouvelles à leur famille. Ils ont aussi traité des demandes de recherches et des demandes d'assistance émanant de victimes du conflit et de familles de personnes portées disparues. Ces bureaux ont reçu en moyenne quelque 3 000 personnes par mois qui réclamaient l'aide du CICR.

Les familles de personnes disparues se sont adressées au CICR pour qu'il les aide à retrouver leurs parents. Les bureaux de recherches ont enregistré 290 cas de personnes disparues en 1993, probablement pour des raisons liées à l'état de violence, qu'elles aient été capturées par les forces gouvernementales ou des mouvements d'opposition, ou encore dans des circonstances non déterminées. En même temps, 108 cas ont été résolus (soit la personne a été retrouvée en vie, détenue ou libérée, soit des précisions ont été obtenues sur sa mort); parmi ceux-ci, les dossiers de huit personnes avaient été introduits l'année précédente.

* *Centro de Cirugía Reconstructiva.*

Diffusion

La diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge a été l'une des grandes priorités de la délégation. Chaque mois, une cinquantaine de réunions en moyenne ont eu lieu sur ce thème, touchant plus de 32 000 personnes, dont plus de 10 500 membres des forces armées et de la police et quelque 1 500 membres des unités de défense civile.

En mars, le délégué du CICR chargé de la diffusion auprès des forces armées a donné un cours spécialisé de quatre jours sur le droit de la guerre. Une vingtaine de colonels, capitaines et commandants des forces armées péruviennes y ont participé.

BOGOTÁ Délégation régionale (Colombie, Equateur, Venezuela)

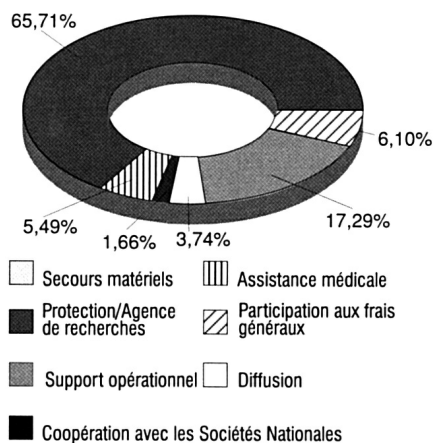
COLOMBIE

La violence interne entre le gouvernement et les forces d'opposition a augmenté en 1993, surtout dans les régions d'Urabá, Santander, Norte de Santander, au sud de Bolívar, au sud de Cesar, Casanare et Arauca. En outre, plus tard dans l'année, il y a eu des affrontements au sein des groupes de l'opposition armée, entre ceux qui étaient favorables à des négociations sur la paix avec le gouvernement et ceux qui s'y opposaient.

Le CICR a une fois encore renforcé sa présence sur le terrain. Il a envoyé des collaborateurs supplémentaires (des douze expatriés que comptait la délégation, on était à quinze en fin d'année) et a ajouté la sous-délégation de Montería aux sous-délégations de Bucaramanga, Popayán et Villavicencio, qui avaient été ouvertes au cours des deux années précédentes. A mesure que le CICR se faisait connaître et accepter sur le terrain, la population touchée par la violence s'est montrée plus confiante vis-à-vis de lui en qualité d'intermédiaire pour transmettre des allégations de violation du droit humanitaire aux parties intéressées.

En août, le ministère de la Défense a autorisé le CICR à distribuer des médicaments et du matériel médical aux centres de santé des régions en conflit. La délégation a commencé à le faire peu de temps après. Autre fait nouveau important, le CICR a été autorisé à organiser un cours sur le droit de la guerre destiné à des officiers supérieurs des forces armées.

Bogota délégation régionale
Dépenses totales en 1993:
CHF 3 460 000



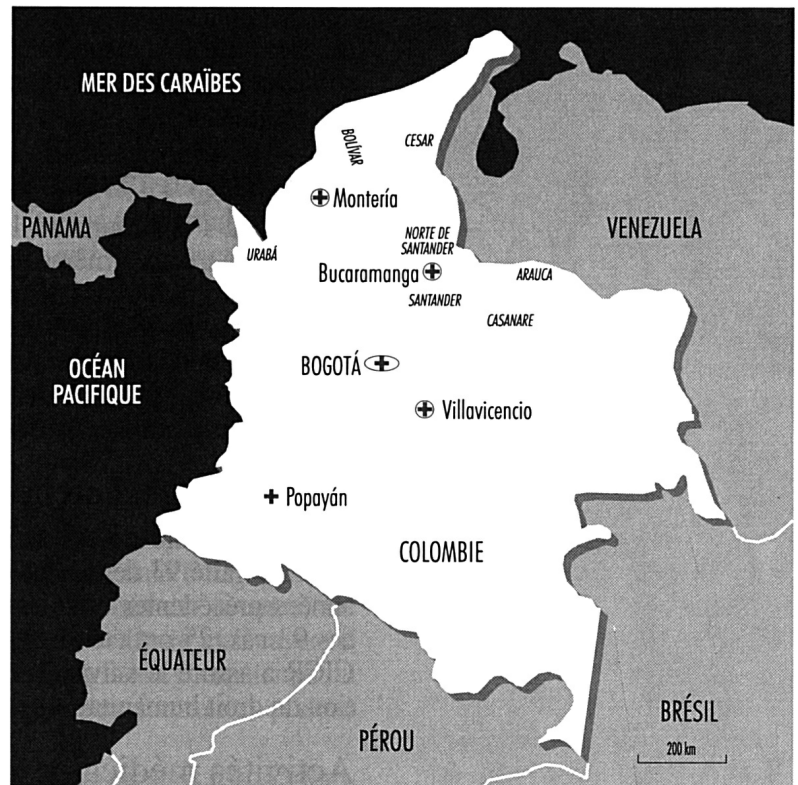
Le 1^{er} septembre 1993, la Colombie a adhéré au Protocole additionnel I des Conventions de Genève.

Activités en faveur des détenus

Bien qu'il ait été autorisé depuis mars 1991 par le Conseil national de la police judiciaire à visiter des personnes détenues dans les postes de police du pays tout entier, le CICR n'a pas pu visiter celles détenues par les forces armées avant avril 1993. A cette époque en effet, le *Fiscalía General de la Nación* (un organe autonome qui fait partie de la section judiciaire, conformément à la Constitution de 1991) a accordé au CICR une autorisation générale de visiter les personnes détenues dans tous les lieux de détention en Colombie. La délégation a ainsi eu accès à tous les détenus du pays, y compris aux personnes détenues par les forces armées. Le *Fiscalía* a par ailleurs aidé la délégation à accéder plus rapidement au système de notification des arrestations, à la création duquel le CICR lui-même avait contribué.

En 1993, les délégués et médecins du CICR ont effectué au total 443 visites dans 175 lieux de détention placés sous la responsabilité des ministères de la Justice et de la Défense et du département administratif de la Sécurité (DAS), et dans deux hôpitaux. Ils ont visité 1 653 détenus de sécurité, dont 1 130 pour la première fois et 81 en période d'interrogatoire (en général, les détenus étaient sous interrogatoire pour une durée de moins de 48 heures).

Au cours des visites dans les lieux de détention, le CICR a distribué aux détenus des articles d'hygiène, du matériel de loisirs et des vêtements. Il a payé les soins dentaires, médicaux et ophtalmologiques de 133 détenus. Quarante-quatre infirmeries de prisons ont en outre reçu des médicaments et du matériel médical. La délégation a permis d'assurer des conditions d'hygiène correctes dans les prisons en fournissant un équipement de



⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR

CICR / RA 12.93

EN 1993, LE CICR A:

- visité 1 653 détenus dans 175 lieux de détention;
- organisé des séances de diffusion à l'intention de quelque 13 100 personnes, dont 2 512 membres des forces armées.

désinfection, des vêtements et des articles d'hygiène personnelle. Il a d'autre part payé le transport de personnes rendant visite à leurs parents en prison et celui de détenus rentrant chez eux. Au total, 4 053 bons de transport ont été financés.

Activités en faveur de la population civile

Grâce à l'ouverture de la sous-délégation de Montería en octobre, le CICR a été mieux à même de couvrir les besoins des victimes de la violence dans le nord du pays. Lorsque des affrontements étaient signalés aux sous-délégations, des missions ont été effectuées sur le terrain et des délégués ont visité les régions concernées pour porter assistance et réunir des informations sur les allégations de violation du droit humanitaire. Ces allégations ont été transmises aux parties intéressées.

Agence de recherches

Dans le cadre de ses activités de protection de la population civile, le CICR a traité 93 demandes de recherches, dont 68 avaient été ouvertes les années précédentes et 25 étaient de nouveaux cas signalés en 1993. Parmi ces 93 cas, 25 ont été résolus en 1993. De plus, le bureau de recherches du CICR a assuré le suivi a les émoignages faisant état d'allégations de violation du droit humanitaire.

Activités médicales

Outre l'assistance médicale apportée aux détenus et décrite ci-dessus, le CICR a couvert les frais des soins médicaux dispensés à 74 personnes. Il a fourni une assistance médicale à des personnes déplacées et, depuis le mois de septembre et avec l'autorisation des ministères de la Santé et de la Défense, il a aidé six centres de santé et un dispensaire situés dans les régions touchées par la violence en leur procurant des bandages et du matériel simple de premiers secours.

Le CICR a poursuivi sa coopération avec le CIREC (Centro de Cirugía Reconstructiva, centre de rééducation) à Bogotá. En 1993, le CIREC a fabriqué 331 prothèses et 720 orthèses, et équipé 323 et 695 personnes respectivement de ces appareils. Une soixantaine d'amputés ont été équipés de prothèses en polypropylène. C'est le CICR qui a introduit ce matériau au centre, lorsqu'il a commencé à coopérer avec le CIREC.

Diffusion

Le CICR a poursuivi ses activités de diffusion destinées à la police, aux autorités civiles, aux gardiens de prison, aux étudiants, aux organisations

non gouvernementales, aux spécialistes de la santé, aux journalistes et aux membres de la Société nationale. Bon nombre de ces activités ont été réalisées en coopération avec la Croix-Rouge colombienne. Les médias — journaux, radio et télévision — ont également été utilisés pour ces activités.

En juillet, le CICR a pris part à une réunion d'officiers supérieurs des forces armées qui s'est tenue pendant deux jours à Bogotá, à laquelle participaient aussi des généraux responsables des régions les plus touchées par la violence politique. Le chef de la délégation a saisi cette occasion pour présenter les activités menées par le CICR dans le pays. Dans la capitale encore, en septembre, le délégué du CICR chargé de la diffusion auprès des forces armées a donné un cours destiné à 19 officiers supérieurs de l'armée de l'air, de la marine, de l'armée de terre et de la police.

De plus, le CICR a organisé régulièrement des réunions de diffusion à l'intention des officiers et des soldats des forces armées.

ÉQUATEUR

Au début de l'année, le CICR a aidé la Société nationale à organiser un séminaire pour les volontaires de la Croix-Rouge chargés des secours. De plus, des délégués ont visité quatre lieux de détention à Quito et Guayaquil en juin; ils y ont vu douze prisonniers qui relevaient de la compétence du CICR, dont neuf pour la première fois. Ils ont également fourni aux prisons une assistance médicale et matérielle limitée.

Fin décembre, des délégués du CICR ont visité onze détenus (dix Colombiens et un Equatorien) à Quito. Ils avaient été capturés à la suite d'un accrochage survenu au début du mois de décembre à la frontière entre la Colombie et l'Equateur. Ils étaient supposés être membres des Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC).

Du 4 au 7 octobre, un membre du Comité, l'organe suprême du CICR, s'est rendu en mission en Equateur pour s'entretenir avec les directeurs de la Société nationale. Il a aussi visité la branche de la Croix-Rouge à Chimborazo, au sud de Quito.

VENEZUELA

Les deux tentatives de coup d'Etat des 4 février et 27 novembre 1992 ont entraîné l'arrestation de centaines de civils et de militaires. En 1993, le CICR a continué de visiter ces détenus. En mars, des délégués ont vu 135 prisonniers dans quatre lieux de détention. Parmi eux, 18 civils et 74 militaires qui étaient visités pour la première fois étaient détenus en relation avec la seconde tentative de coup d'Etat, et 43 soldats l'étaient en relation avec la première. Le CICR a d'autre part donné des cours de droit

humanitaire aux autorités civiles et aux membres des forces armées, aux collaborateurs de la Société nationale, au personnel et aux étudiants des universités, notamment l'Université Santa María à Caracas.

Le Venezuela et l'Equateur, qui étaient couverts par la délégation régionale de Bogotá, sont passés à la fin de l'année sous la responsabilité de la délégation régionale de Brasilia. En prévision de ce changement, le délégué régional basé à Brasilia et celui basé à Bogotá s'étaient rendus au Venezuela à la mi-octobre, avant les élections, pour s'entretenir avec des fonctionnaires gouvernementaux. Le délégué en poste à Brasilia a effectué une mission analogue juste après les élections du 5 décembre. Pendant ces missions, les délégués régionaux ont eu des réunions avec le ministre des Affaires étrangères et le directeur général du ministère de la Défense, des représentants de missions étrangères et des organisations internationales basées à Caracas et des représentants de la Croix-Rouge vénézuélienne.

BRASILIA

Délégation régionale (Brésil, Guyana, Guyane française, Suriname)

BRÉSIL

Tout au long de l'année, la délégation a développé des contacts avec divers organes gouvernementaux et organisations, dont le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des Etats américains, la Société brésilienne de droit international, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et les milieux académiques. Plusieurs conférences sur le droit humanitaire ont été organisées dans les universités du pays, notamment les facultés de droit et des relations internationales de l'Université de Brasilia, et des universités locales à Minas Gerais et dans le nord-est.

Par ailleurs, le délégué régional a eu des entretiens avec des représentants du gouvernement et des forces armées. Au milieu de l'année, la délégation a pris des contacts à haut niveau avec les ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice. Une campagne a été lancée dans la presse pour attirer l'attention sur la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre et inciter le gouvernement brésilien à y participer. A cette Conférence, qui s'est tenue à Genève du 30 août au 1^{er} septembre, le gouvernement a annoncé qu'il reconnaîtrait la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits constituée en application de l'article 90 du Protocole I, et il a par la suite publié cette décision dans le

journal officiel. Il a ensuite reconnu officiellement la compétence de la Commission dans une déclaration publiée le 23 novembre.

En outre, le délégué régional a rencontré des hauts fonctionnaires des Etats qui constituent le Brésil, notamment les secrétaires d'Etat de la Justice et de la Sécurité publique de Minas Gerais et les commandants des académies militaires et de police civile. Il a maintenu des contacts avec les autorités locales des Etats de São Paulo, Rio de Janeiro et Ceará.

Les discussions qui ont eu lieu avec le chef d'état-major des forces armées, le chef de l'instruction et le chef des opérations ont eu pour objet l'enseignement du droit international humanitaire au sein des forces armées. En mai, le délégué régional a participé à un cours de stratégie organisé par l'académie militaire à Rio de Janeiro. Il y a parlé du droit international humanitaire et du rôle du CICR et a remis à l'académie une large sélection de documents de référence. Une documentation analogue a été fournie à l'Ecole navale de guerre. Les représentants du CICR ont donné des conférences sur le droit humanitaire à quelque 500 cadets de l'Ecole de formation des officiers de l'armée d'Agulhas Negras en juillet. Plus tard dans l'année, la délégation a organisé des réunions d'information sur le droit international humanitaire à l'intention des militaires affectés à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Angola et au Mozambique.

A la fin de l'année, deux séminaires sur la diffusion ont été organisés conjointement par le CICR, le HCR, l'Institut interaméricain des droits de l'homme et la Fondation Friedrich Naumann. Le premier a été ouvert en présence des ministres de la Justice, des Affaires étrangères et de l'Environnement, et s'est tenu au Congrès national à Brasilia. Une centaine de membres du Congrès ont assisté aux exposés qui portaient entre autres sur l'adoption de normes du droit humanitaire dans la législation nationale, le droit des réfugiés et le droit des droits de l'homme. Le second séminaire, qui s'est déroulé à Fortaleza (Etat de Ceará), a réuni quelque 200 participants, dont la plupart étaient des officiers de police de la région du nord-est.

SURINAME

En mars, le délégué régional s'est rendu en mission au Suriname, où il a rencontré le président de la République, les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de la Justice et de la Santé, ainsi que le commandant en chef des forces armées. Ils ont abordé divers sujets, dont les moyens de mise en œuvre du droit international humanitaire et la situation dans le pays après l'accord de paix, conclu à la fin de 1992 entre le gouvernement et des groupes d'opposition.

BUENOS AIRES

Délégation régionale (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)

La délégation du CICR à Buenos Aires a organisé trois grands séminaires internationaux à l'intention des pays d'Amérique du Sud. Du 29 mars au 2 avril, le CICR a mis sur pied à Punta del Este, en coopération avec le ministère uruguayen de la Défense, un séminaire sur la diffusion pour les forces armées de dix pays. Des délégations composées d'officiers supérieurs y ont été envoyées par l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela. Des représentants des gouvernements colombien et paraguayen participaient également à ce séminaire, qui a été inauguré par le ministre de la Défense et le délégué général du CICR pour l'Amérique latine. Les 7 et 8 juillet, les présidents et les directeurs des services de diffusion des Sociétés nationales des cinq pays couverts par la délégation régionale de Buenos Aires, ainsi qu'un délégué de la Fédération, ont pris part à un atelier organisé à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie). Il y a été question des activités de diffusion dans la région et de la recherche de nouveaux moyens pour assurer une coopération plus étroite entre le CICR et les Sociétés nationales. Du 8 au 10 septembre, la délégation régionale de Buenos Aires a organisé, en coopération avec la délégation régionale de Brasilia, un séminaire international pour discuter des mesures prises par des pays de la région (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay) afin de mettre en œuvre le droit humanitaire. Vingt représentants officiels des ministères des Affaires étrangères, de la Défense ou de la Justice de ces six pays ont participé aux discussions.

Le délégué régional de Buenos Aires a en outre pris part en mai à un séminaire latino-américain sur l'application du droit humanitaire en cas de guerre sur mer. Le séminaire, qui s'est déroulé à Buenos Aires, était organisé par l'*Universidad del Salvador* et les Sociétés nationales argentine et espagnole. Quinze représentants des forces armées de différents pays y participaient, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, l'Espagne et l'Uruguay.

ARGENTINE

Tout en maintenant des contacts à haut niveau avec les autorités argentines en vue de créer une commission interministérielle chargée de mettre en œuvre le droit humanitaire, le CICR a organisé plusieurs rencontres sur la diffusion, notamment pour les milieux académiques et les forces armées. En particulier, des séminaires et des cours ont eu lieu à l'*Universidad del Salva-*

dor, à l'Institut des services extérieurs, à l'école militaire d'El Palomar et à l'Université de La Plata. Étaient également concernées les forces de sécurité placées sous l'autorité du ministère de la Défense, ainsi que les soldats et officiers qui se préparaient à rejoindre les forces de maintien de la paix des Nations Unies stationnées en Croatie et au Cambodge. En mai, 31 officiers des forces armées de Comodoro Rivadavia ont suivi un cours de droit humanitaire. Des cours ont aussi été donnés à l'occasion d'un symposium sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui était organisé par le Conseil argentin pour les relations internationales.

Le 8 juin, le président argentin a été reçu par le président du CICR à Genève. Ils ont discuté de divers problèmes, notamment du rôle du CICR dans les conflits dans le cadre desquels des soldats argentins ont été envoyés en tant que forces de maintien de la paix des Nations Unies. Il a aussi été question d'allégations de violation du droit international humanitaire par les forces britanniques dans le conflit qui a opposé l'Argentine et le Royaume-Uni en 1982.

BOLIVIE

Le 3 mars, le gouvernement bolivien a rendu un décret créant une commission interministérielle permanente pour la mise en œuvre du droit international humanitaire, commission présidée par le ministre des Affaires étrangères. Le délégué régional du CICR a participé aux réunions de cette commission qui ont eu lieu plus tard dans l'année. D'autre part, le CICR a maintenu des contacts à haut niveau avec divers ministres du gouvernement, dont ceux de la Défense, des Affaires étrangères et de la Justice, ainsi qu'avec le commandant en chef des forces armées, pour les inciter à ratifier les instruments du droit humanitaire, et plus particulièrement la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques.

Le CICR a organisé un certain nombre de séminaires et de cours sur le droit international humanitaire à l'intention des autorités, des membres des forces de police, des forces armées et des milieux académiques, y compris les unités de police de la capitale. Ils étaient aussi destinés à une division de l'armée stationnée à Santa Cruz de la Sierra, à deux grandes universités de la capitale, La Paz, et à l'université privée de Santa Cruz. En novembre, un séminaire de formation de cinq jours a été organisé pour vingt membres des forces armées.

CHILI

Du 16 au 31 mars, des délégués du CICR ont visité 19 lieux de détention au Chili et vu 159 détenus, dont 47 pour la première fois. Un rapport sur

ces visites a été remis en juin au ministre de la Justice et aux vice-ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

Tout au long de l'année, le CICR a eu des entretiens avec les autorités pour faciliter la création d'une commission chargée de mettre en œuvre le droit humanitaire. La diffusion a occupé une place importante dans les activités du CICR. En raison de la participation des troupes chiliennes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, l'Institut des études internationales de Santiago a organisé un séminaire sur le thème du maintien de la paix et du droit humanitaire. Le CICR y a envoyé un délégué pour donner des conférences et participer aux discussions. Un séminaire destiné aux instructeurs de la police a eu lieu le 24 mars, en coopération avec la Croix-Rouge chilienne. Il portait sur la manière d'enseigner le droit international humanitaire. En outre, un séminaire de trois jours qui s'est tenu à la mi-octobre a présenté le CICR et le droit humanitaire à des conseillers juridiques militaires en cours de formation. La délégation a organisé des séminaires sur le droit humanitaire pour la garnison navale de Santiago, la brigade d'infanterie de Concepción et les cadets des carabiniers. Des séminaires plus courts sur le même sujet ont eu lieu pour l'Institut des inspecteurs de police, les officiers de l'académie militaire et le département de droit international de la faculté de droit de l'Université de Santiago.

PARAGUAY

La délégation a noué des contacts avec les nouvelles autorités. Des réunions ont eu lieu entre le délégué régional du CICR et les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice, ainsi qu'avec le président de la Chambre des députés et le président du Comité des Affaires étrangères du Sénat.

Le CICR a été en mesure d'entreprendre des activités de diffusion auprès des forces armées du Paraguay. En avril a débuté un cours en huit leçons destiné à 60 cadets de l'école militaire de Capiatá. En juillet, deux rencontres sur la diffusion ont été organisées à l'intention des forces armées: l'une concernait les cadets de l'académie militaire et l'autre des officiers des principales écoles militaires. Des exposés ont aussi été présentés à l'académie diplomatique et 36 juristes, juges et conseillers militaires ont participé à un séminaire d'une journée. En octobre, le CICR a donné pendant trois jours un cours d'introduction au droit humanitaire qui s'adressait à 30 officiers de la marine.

URUGUAY

Le 1^{er} mars, le gouvernement a publié le Décret exécutif 677, qui avait été promulgué en 1992 et créait la Commission nationale de droit humani-

taire. Le CICR a participé aux travaux de la Commission qui se sont déroulés dans le courant de l'année. A la fin de 1993, la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques avait été soumise au Sénat pour ratification.

La délégation a donné des conférences sur le droit humanitaire à l'Université catholique de Montevideo et à l'Institut Artigas (l'école pour diplomates du ministère des Affaires étrangères). Le séminaire à l'Institut Artigas a été inauguré par le ministre des Affaires étrangères.

De plus, le CICR et la Croix-Rouge uruguayenne ont organisé conjointement en juin un séminaire pour journalistes dans la capitale. Le délégué régional du CICR basé à Buenos Aires a participé à un symposium sur le maintien de la paix qui a réuni 250 officiers, fonctionnaires et diplomates. Il a aussi organisé des exposés sur le droit humanitaire à l'intention des cadets de l'école navale de Montevideo et des officiers de la police nationale. En décembre, le délégué a fait un exposé sur le droit humanitaire à l'Institut des relations internationales de l'Université de la République. La délégation a par ailleurs participé à des activités de diffusion destinées aux troupes affectées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.